Conférence de Presse du 7 janvier 2009
Présentation du 3ème Sommet du Végétal
(Strasbourg, 21 et 22 janvier 2009)

Le troisième Sommet du Végétal va se tenir à un moment important, celui des choix qui seront effectués en France pour la mise en œuvre du Bilan de Santé de la PAC.

Globalement, le Bilan de Santé tend pour le secteur des cultures végétales à une grave détérioration de la PAC.

1) **Le démantèlement de la politique européenne de régulation des marchés céréaliers est source de risques importants pour notre secteur.**

Le maintien effectif du régime d'intervention actuel pour le seul blé tendre à hauteur de 3 millions de tonnes ne peut faire illusion. Ce volume est sensiblement inférieur aux achats publics effectués durant certaines campagnes* où de plus, l'Union européenne ne comptait pas encore 27 membres. Compte tenu de l'osmose entre les marchés des divers céréales, la situation de marché sera désormais très précaire pour l'orge et le maïs en cas de surabondance de blé tendre. Inversement, des disponibilités importantes d'orge et de maïs pèseront sur le prix d'un blé tendre dont les achats publics seront limités.

Notre secteur n'en sera que davantage soumis à des fluctuations de marchés d'une ampleur désormais insécurisante pour la conduite des exploitations, déstabilisante pour les utilisateurs de nos productions et, également pénalisantes pour les consommateurs puisque les baisses de prix des matières premières leur sont moins et moins vite répercutées que les hausses.

Des leviers comme la contractualisation, les assurances, les comptes d'épargne pour aléas pourront bien sûr être utilisés pour limiter ces inconvénients. La question se pose cependant de savoir jusqu'où le droit et budgets publics permettront d'y recourir.

2) **Le second grief d'ORAMA vis-à-vis du Bilan de Santé porte sur l'inflexion de la PAC qu'il induit en autorisant les Etats-membres à transférer massivement des aides d'un secteur à l'autre.**

Il est clair qu'il s'agit surtout en réalité d'une possibilité accordée à la France de transférer une fois pour toutes une forte proportion des aides du secteur des grandes cultures à d'autres.

* 1998/99, 2004/2005

Rien ne justifie cette démarche qui consisterait à nous faire prendre en charge des problèmes qui relèvent d'autres que nous :

a) nul ne peut garantir que les prix de vente de nos récoltes seront durablement élevés, que nous ne serons pas exposés plusieurs années consécutivement à des prix non rémunérateurs. Il faut prendre en compte toutes les réalités du marché, en particulier la pression que peuvent exercer sur les prix européens les conditions de production (gigantisme des exploitations) et de commercialisation (faiblesse des moyens de stockage) en Russie et en Ukraine. Il ne faut pas oublier par ailleurs que l'arsenal qui permet aux producteurs américains de résister à des prix inférieurs au-dessous de leurs coûts de production.

b) les exploitations du secteur bovin-viande seraient les principales bénéficiaires du transfert des aides. Or, à classe de chiffre d'affaires identique, elles dégagent plus de revenu et reçoivent davantage d'aides cumulées (premier et second pilier) que celles du secteur des grandes cultures (aides par exploitation, par hectare et par actif ou UTA). C'est ce que fait apparaître le tableau figurant en annexe, extrait du rapport « Perspectives agricoles en France et en Europe » que le Conseil d'Analyse Economique a présenté à M. Bussereau, ministre de l'Agriculture en avril 2007.

Si en moyenne, toutes tailles d'exploitations confondues, les exploitations du secteur des grandes cultures reçoivent davantage d'aides en valeur absolue et dégagent davantage de revenu que les exploitations du secteur bovin-viande, la raison en est qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les classes hautes de chiffres d'affaires et de potentiel de valeur ajoutée.

Cette situation résulte de la restructuration continue qui a eu lieu dans secteur des grandes cultures du fait de son ouverture au marché. Pourquoi le résultat de cet effort devrait-il être taxé, comme le souhaite le ministre de l'Agriculture ?

c) le type de ponction envisagé conduirait le secteur des grandes cultures à des agrandissements d'exploitation de grande ampleur qui le feraient s'écarter inévitablement du modèle d'agriculture souvent invoquée à Paris et à Bruxelles.

d) la question se pose enfin de savoir combien de temps ce transfert conforterait la situation de ses bénéficiaires, eu égard notamment au processus de libéralisation des marchés agricoles voulu par l'Union européenne. Fondamentalement, il y aurait là une politique de fuite en avant peu durable et contradictoire avec ce qui a toujours inspiré la PAC, c'est-à-dire un souci d'adaptation des exploitations à l'évolution de leur contexte économique.

3) **En conséquence, ORAMA réfute toute mise en œuvre des possibilités de transferts d'aides entre secteurs de production accordées à la France par le Bilan de Santé.**

En revanche, il est clair que le système d'aides doit être réformé : d'une part, le calcul de ces dernières sur la base des références historiques est de plus en plus difficile à,justifier ; d'autre part, la complexité du système est source d'opacité et d'incompréhensions entre secteurs.

ORAMA appelle donc à un système totalement transparent dans lequel les montants totaux d'aides à l'hectare (premier et second piliers) devront progressivement converger.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

ANNEXE

Comparaison des aides directes totales attribuées aux exploitations agricoles françaises selon les orientations de production

Le tableau qui suit est extrait du rapport du Conseil d'Analyse Economique, « Perspectives agricoles en France et en Europe », publié en août 2007, plus précisément de sa partie « La politique de soutien des revenus agricoles dans l'Union européenne : quel avenir pour les droits à paiement unique » dont les auteurs sont Hervé Guyomard, Vincent Chatellier, Frédéric Gourleux et Fabrice Lever (INRA).

Il a été élaboré sur la base des données du Réseau d'Information comptable agricole (RICA) pour 2005. Début novembre 2008, ORAMA a pris contact avec l'un des auteurs cités pour lui soumettre des calculs effectués cette fois sur les données du RICA 2006, les plus récentes alors disponibles, en se référant au potentiel de valeur ajoutée des exploitations (nombre « d'unités de dimension économique » dans la sémantique du RICA), notion plus précise que le chiffre d'affaires. Le constat de la supériorité des aides attribuées dans le secteur de la viande-bovine a été confirmé. Les mêmes calculs pour 2007 et 2008 apporteraient la même confirmation.

Ce rapport est accessible sur http://www.cae.gouv.fr , partie « Rapports », numéro 70.

3. Les aides directes dans les exploitations agricoles professionnelles françaises (en 2005)

Production agricole + aides directes par exploitation	Nombre d'exploitations	UTA	SAU (ha)	Production agricole + aides (euros)	Montant des aides directes totales (en euros)					Montant du résultat courant avant impôts (en euros)			
					Exploitation	UTA	Ha de SAU	Production agricole + aides (en %)	Résultat courant (en %)	Exploitation	UTA familiale	Ha de SAU	Production agricole + aides (en %)
Bovins-lait	99 200	1,9	86	167 700	30 100	16 000	350	18	93	32 500	19 000	379	
• < 75 000 €	17 800	1,2	42	57 400	13 200	10 900	311	23	94	14 000	11 500	329	24
• 75 000 à 150 000 €	36 600	1,5	63	111 100	20 700	14 100	330	19	90	22 900	16 300	366	21
• 150 000 à 250 000 €	28 000	2,1	98	193 800	35 000	16 500	355	18	93	37 400	19 500	380	19
• > 250 000 €	16 900	3,0	161	362 900	60 300	19 800	374	17	93	64 700	25 500	402	18
Bovins-viande	83 200	1,5	90	118 900	37 200	24 900	411	31	162	23 000	17 300	254	19
• < 75 000 €	29 600	1,1	56	52 300	21 900	19 600	391	42	206	10 600	9 700	189	20
• 75 000 à 150 000 €	33 400	1,4	88	104 900	37 000	27 400	421	35	166	22 300	17 400	253	21
• 150 000 à 250 000 €	14 200	1,9	126	188 300	52 700	27 200	418	28	149	35 500	21 900	281	19
• > 250 000 €	6 000	3,0	187	358 900	75 700	25 200	406	21	131	58 000	28 300	311	16
Ovins-caprins	17 000	1,5	80	94 000	28 000	18 200	349	30	186	15 000	10 800	187	16
• < 75 000 €	8 800	1,2	60	53 600	19 700	16 400	330	37	244	8 100	7 000	136	15
• 75 000 à 150 000 €	5 900	1,7	87	103 700	31 900	18 900	366	31	189	16 900	11 100	193	16
• 150 000 à 250 000 €	1 700	2,1	127	184 800	46 700	22 600	366	25	152	30 800	16 800	242	17
• > 250 000 €	600	3,5	184	355 900	59 000	16 700	321	17	103	57 300	24 700	312	16
Grandes cultures	63 600	1,8	106	167 000	37 600	20 400	354	22	143	26 300	20 100	248	16
• < 75 000 €	15 000	1,1	46	47 000	15 900	13 900	346	34	254	6 200	5 600	136	13
• 75 000 à 150 000 €	23 200	1,3	89	111 300	31 800	23 800	358	29	171	18 700	15 800	210	17
• 150 000 à 250 000 €	14 500	1,9	136	194 400	48 600	25 000	358	25	158	30 800	22 200	227	16
• > 250 000 €	11 000	3,7	185	413 100	64 900	17 400	350	16	101	64 100	37 500	345	16
Autres	79 400	2,9	21	175 500	5 500	1 900	259	3	18	31 400	23 200	1 476	18
• < 75 000 €	31 100	1,4	17	43 600	3 800	2 700	219	9	116	3 200	2 800	189	7
• 75 000 à 150 000 €	18 800	2,2	23	107 800	6 100	2 800	269	6	33	18 300	13 900	813	17
• 150 000 à 250 000 €	14 000	3,1	23	193 200	5 900	1 900	263	3	15	39 000	26 900	1 732	20
• > 250 000 €	15 600	6,5	27	503 100	7 900	1 200	297	2	8	96 100	58 600	3 615	19
Ensemble	342 500	2,0	75	153 900	27 400	13 800	363	18	98	27 900	19 400	370	18
• < 75 000 €	102 300	1,2	41	49 900	13 800	11 200	339	28	170	8 100	7 000	199	16
• 75 000 à 150 000 €	117 800	1,5	70	108 500	25 800	16 800	368	24	123	20 900	15 800	299	19
• 150 000 à 250 000 €	72 400	2,2	97	192 500	35 800	16 100	368	19	100	35 900	21 600	368	19
• > 250 000 €	50 100	4,3	128	417 100	46 800	11 000	366	11	64	73 500	36 400	575	18

Source : RICA France, 2005 ,Traitement INRA SAE2 Nantes.